



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 11 de l'ordre du jour:	
Rapport de la Commission de statistique	
Rapport du Comité économique	59
Point 4 de l'ordre du jour:	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Débat général (<i>suite</i>)	60

Président: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Canada, Grèce, Indonésie, Irak, Irlande, Mali, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission de statistique (E/3633)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3669)

1. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si, en approuvant le rapport du Comité économique (E/3669) et, par conséquent, le programme de travail que contient le rapport de la Commission de statistique sur sa douzième session (E/3633), le Conseil approuverait implicitement l'institution immédiate d'un centre international de calcul travaillant à la demande pour le traitement et la diffusion

des données statistiques relatives au commerce extérieur. La Commission de statistique, dans la résolution 11 (XII) qui figure au paragraphe 122 de son rapport, a recommandé la création de ce centre.

2. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) confirme qu'une fois adoptée par le Conseil la résolution que le Comité économique recommande, le Secrétariat serait autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir le centre en question.

3. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle les doutes que sa délégation, ainsi que quelques autres, a exprimés au sujet de la création du centre envisagé lorsque le Comité économique a examiné, à sa 310^e séance, le rapport de la Commission de statistique. La délégation de l'Union soviétique ne s'oppose nullement à la création d'un centre de ce genre; il pourrait être utile, surtout aux pays en voie de développement qui ne possèdent pas eux-mêmes l'équipement nécessaire. Toutefois elle considère qu'il serait prématuré de décider d'instituer ce centre immédiatement; faute d'un examen approfondi de toutes ses incidences financières et administratives, cette décision serait, au stade actuel, plus dangereuse qu'utile.

4. Avant d'en décider, il conviendrait de régler certaines questions de principe, par exemple de fixer le lieu où serait installé le centre en question; aussi n'est-il pas étonnant que certaines délégations se soient réservé le droit de revenir sur ce point devant la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

5. Il est un autre point important à garder présent à l'esprit lorsqu'on envisage la création de ce centre, c'est qu'il existe certaines divergences d'opinion à ce sujet entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. En outre, si l'on doit le créer, il importe de spécifier clairement que la participation à cet organisme et à son financement aura un caractère facultatif. En effet tous les pays ne désireront pas recourir à ce centre; l'Union soviétique, par exemple, a fait savoir à la Commission de statistique qu'elle ne ferait probablement pas appel à ses services.

6. En conclusion, M. Lobanov tient à préciser qu'en votant en faveur du projet de résolution contenu dans le rapport du Comité économique, la délégation de l'Union soviétique n'entend pas approuver le point du programme de travail de la Commission de statistique qui se rapporte à la création du centre; elle se réserve le droit de revenir sur la question du financement de ce projet devant la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

7. M. WELLS (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) avait informé le Comité

économique que la FAO et l'ONU ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur la proposition concernant l'établissement et l'exploitation électronique des statistiques du commerce international au niveau de cinq chiffres de la Classification type pour le commerce international révisée. C'est pourquoi la FAO fait des réserves au sujet de cette proposition; ces réserves portent, d'une part, sur la possibilité, du point de vue technique, de donner suite à cette proposition lorsqu'il s'agit de statistiques concernant le commerce des produits agricoles et, d'autre part, ce qui est plus grave, sur les incidences que cette proposition peut avoir sur les programmes d'exécution de la FAO et sur les responsabilités qui lui incombent en vertu de son Acte constitutif, questions qui devraient être examinées avec les organes directeurs de la FAO: le Conseil et la Conférence. A cet égard, le porte-parole du Secrétariat de l'ONU a donné l'assurance que le Secrétaire général n'avait nullement l'intention d'empiéter sur la compétence d'aucun organisme international en matière de statistiques du commerce extérieur, ni d'interrompre en aucune façon les activités de la FAO dans ce domaine.

8. M. CZARKOWSKI (Pologne) annonce que sa délégation votera en faveur du projet de résolution contenu dans le rapport du Comité économique (E/3669). Se référant à la résolution 11 (XII) de la Commission de statistique, il déclare que sa délégation appuiera toutes les mesures qui peuvent favoriser le développement du commerce extérieur. Toutefois, après avoir étudié attentivement tous les documents pertinents, il estime que le moment n'est pas venu encore de prendre une décision quant à la création d'un centre qui serait chargé de la publication des données internationales relatives au commerce extérieur, équipé d'une calculatrice électronique onéreuse. La délégation polonaise réserve sa position sur ce point en attendant qu'il soit discuté par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Elle réserve également sa position au sujet du lieu où le centre serait situé si l'on décidait de le créer.

9. M. VIAUD (France) déclare que sa délégation est prête à voter pour le projet de résolution, mais qu'elle se réserve le droit de revenir, devant la Cinquième Commission, sur les incidences budgétaires qu'aurait la création du centre envisagé. Ces incidences posent, en effet, deux problèmes. D'abord, celui de l'évaluation des dépenses: les estimations dont on dispose actuellement reposent sur une série d'hypothèses que la Cinquième Commission doit étudier en détail afin de voir comment l'entreprise peut être menée à bien dans les conditions les moins coûteuses. Ensuite, viennent les problèmes de répartition des dépenses. Pour être utile, il faut évidemment que le centre, par son activité, évite tout double emploi dans l'établissement des statistiques. Comme la Commission de statistique l'indique, le centre serait en mesure de prêter ses services aux gouvernements et aux autres organisations internationales qui s'adresseraient à lui: il serait donc appelé à leur demander, à ce titre, une rémunération. C'est dire que des recettes pourraient venir compenser une partie des dépenses et, bien qu'il soit encore trop tôt pour estimer ces recettes, il importe d'en tenir compte. La délégation française ne tient donc

pas à s'engager dès maintenant au sujet des dépenses qu'entraînerait le projet.

10. M. ZADOTTI (Italie) confirme la déclaration que sa délégation a faite à la 310^e séance du Comité économique, à savoir qu'elle se réserve le droit de revenir sur la question des incidences financières exposées dans les annexes I et II du rapport de la Commission de statistique et, en particulier, des incidences qu'aurait l'établissement, par un centre international, des statistiques du commerce extérieur au moyen d'une calculatrice électronique. Sous cette réserve, la délégation italienne votera en faveur du projet de résolution contenu dans le rapport du Comité économique.

11. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) fait observer que la question du lieu où serait installé le centre reste ouverte: rien n'est encore décidé. Il n'est nullement question d'acquiescer, au nom de l'ONU, l'équipement électronique nécessaire au travail de computation envisagé. Les rubans magnétiques peuvent évidemment être expédiés en n'importe quel lieu du monde où cet équipement existe pour y recevoir l'utilisation désirable. L'essentiel, c'est que le travail de programmation indispensable à l'usage des appareils électroniques s'effectue sous l'autorité du Bureau de statistique de l'ONU qui, au demeurant, le fait déjà en partie conformément à la résolution 765 (XXX) du Conseil.

12. M. WILLIAMS (Fonds monétaire international) signale que le FMI et le Bureau de statistique de l'ONU n'ont pas cessé d'échanger de très féconds renseignements. A son avis, il serait très utile que l'ONU établisse un centre international de calcul pour l'exploitation et la diffusion des données relatives au commerce extérieur. Ce centre pourrait améliorer la qualité des renseignements obtenus et leur classification. M. Williams exprime l'espoir que le FMI et le Bureau de statistique continueront à travailler en étroite coopération.

A l'unanimité, le projet de résolution présenté par le Comité économique (E/3669, par. 3) est adopté.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613 et Add.1 à 3, E/3658, E/3664; E/L.957 et Corr.1, E/L.958 et Add.1, E/L.960)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

13. M. HOFFMAN (Directeur général du Fonds spécial) rappelle la rapidité avec laquelle les pays dévastés par la seconde guerre mondiale sont venus à bout de la tâche énorme que représentait la reconstitution de leurs économies ruinées, ajoutant que les populations de ces pays jouissent aujourd'hui d'un niveau de vie que ne pouvaient imaginer même les plus optimistes il y a moins de 20 ans. La tâche qui s'impose maintenant au monde n'est pas moins considérable: il s'agit de vaincre partout la pauvreté, l'analphabétisme et la mauvaise santé chronique. La présente décennie est une période critique

au cours de laquelle il faut prendre l'élan nécessaire pour qu'à la fin du siècle le monde ne connaisse plus le besoin.

14. L'Assemblée générale a fixé comme objectif à chaque pays sous-développé un taux de croissance annuel minimum de 5% de son revenu national global. Cet objectif, qui n'est pas très ambitieux, a d'ailleurs déjà été dépassé par de nombreux pays.

15. Par bonheur, la plupart des pays peu développés — que M. Hoffman préfère appeler les pays en voie de modernisation — possèdent les ressources matérielles nécessaires pour assurer à leur population de plus en plus nombreuse un niveau de vie convenable. Par bonheur aussi, grâce à la science et à la technologie modernes, on pourra dresser plus vite l'inventaire de ces ressources. L'expérience a montré que la photogrammétrie permet de découvrir des ressources jusque-là cachées par des obstacles géographiques; les cartes aériennes permettent de déceler les terres, les surfaces où certaines récoltes peuvent venir ou encore le point où l'on obtiendra la plus grande hauteur de chute pour la construction d'une centrale hydro-électrique; les photos aériennes et les dispositifs électroniques qui les complètent ont révélé l'existence de riches gisements de pétrole et de gîtes minéraux importants.

16. La découverte des ressources physiques des pays en voie de modernisation est donc, pour une large part, une question de financement. Il ne faut pas oublier cependant que l'exploitation de ces ressources nouvelles ne sera possible qu'à mesure que l'on disposera du personnel qualifié nécessaire. Plusieurs orateurs ont déjà souligné l'importance de l'enseignement et de la formation professionnelle; à cet égard, il faut ajouter que, si l'on veut que le développement économique se fasse à un rythme suffisamment rapide, il faut donner la priorité à la formation des catégories de personnel dont on a le plus urgent besoin pour assurer le processus de développement. Dans un pays, ce sera peut-être un institut d'administration publique qu'il faudra créer de toute urgence, alors que dans un autre ce sera une école des arts et métiers.

17. Il est impossible, avec les méthodes traditionnelles, de venir à bout de cette tâche de formation; c'est pourquoi M. Hoffman suggère de créer plusieurs instituts qui auraient pour mission de mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement convenant aux pays neufs et de trouver pour cela de nouvelles façons d'utiliser la radio, des moyens mécaniques et, dans certains cas, la télévision.

18. La Décennie des Nations Unies pour le développement vise, avant tout, à mobiliser les ressources physiques et humaines des pays à faible revenu, et les objectifs proposés aux gouvernements et aux populations de ces pays ne sont pas démesurés et ne dépassent pas leurs possibilités.

19. Cependant, les progrès envisagés ne seront possibles que si l'on regarde la réalité en face et si l'on agit en conséquence. Il faut d'abord se rendre compte que toutes les nations doivent travailler de concert; il n'est pas de pays qui soit si pauvre qu'il ne puisse en aider un autre, et il n'est pas de pays qui soit si riche que l'expansion de l'économie mondiale ne puisse lui être profitable.

20. La seconde chose qu'il faut bien comprendre, c'est que, si le rôle de l'aide extérieure est capital, il n'en est pas moins strictement limité. C'est surtout du pays intéressé lui-même que doit venir l'élan qui le poussera à assurer le développement de son économie et l'amélioration de sa situation sociale.

21. En troisième lieu, il faut entreprendre sans tarder et avec toute l'ampleur voulue les travaux de préinvestissement qui s'imposent. Les capitaux ne manquent pas pour des projets de développement bien conçus mais, si les pays en voie de modernisation veulent attirer les investissements, il faut qu'ils établissent avec plus de précision l'inventaire de leurs ressources naturelles et des possibilités de production. M. Hoffman évalue à un peu moins de 6 milliards de dollars les sommes qui, en 1962, iront des pays industriels vers les pays en voie de modernisation; sur ce montant, 600 millions de dollars environ seront consacrés à des préinvestissements du Fonds spécial, enquêtes, travaux de recherche, enseignement technique et formation professionnelle.

22. En quatrième lieu, il faut reconnaître que, d'où qu'elle émane, l'aide extérieure a un rôle à remplir, qu'elle soit fournie par des organisations internationales, des gouvernements, des fondations privées, des groupements religieux ou autres. Il est néanmoins urgent de fixer des critères permettant de déterminer le meilleur moyen d'acheminer cette aide. De l'avis de M. Hoffman, le choix doit se porter sur le moyen d'acheminement qui donnera, aux conditions les moins onéreuses, les résultats les plus efficaces. S'ils s'en tiennent à ce critère, les gouvernements feront passer une part de plus en plus considérable de l'aide qu'ils fournissent aux pays peu développés par le canal des Nations Unies. En 1962, sur les 600 millions de dollars consacrés à des préinvestissements, 150 millions environ sont acheminés par l'intermédiaire de l'ONU ou d'institutions qui lui sont rattachées. Or, si l'on appliquait intégralement le critère que vient de suggérer M. Hoffman, il est probable que le chiffre serait deux fois plus élevé.

23. Cinquièmement, il faut que l'afflux de capitaux destinés à l'investissement se fasse plus considérable. Pendant les sept années qui restent à courir jusqu'en 1969, on aura besoin de quelque 30 nouveaux milliards de dollars; sur ce total les investissements à concurrence de 10 milliards devraient satisfaire aux conditions bancaires et de placement les plus orthodoxes et donc mériter l'attention de la BIRD ou du capital privé. Les trois quarts environ des 20 milliards restants seront des prêts à des conditions de faveur du genre de ceux qui sont octroyés par l'Association internationale de développement (AID) ou des prêts à fonds perdus destinés au financement de travaux de préinvestissement. Vingt milliards de dollars investis à fonds perdus ou dans des conditions très risquées sont évidemment considérables, mais il faut en passer par là si l'on veut que la Décennie du développement donne les résultats que l'on en attend. De plus, consacrer 20 milliards de dollars à des œuvres de paix, cela ne paraît pas excessif lorsqu'on songe que, pendant les sept années qui viennent, les Etats Membres de l'ONU dépenseront en armements plus de 800 milliards de dollars si les budgets militaires se maintiennent au niveau qu'ils atteignent actuellement.

24. Indépendamment des raisons d'ordre politique et économique pour lesquelles il est urgent que la Décennie soit un succès, il y a les raisons morales profondes que le Secrétaire général par intérim a déjà exposées et que personne ne peut se permettre de passer sous silence. Ce sera pour tous ceux qui participeront à la Décennie du développement un privilège exceptionnel que de donner à des millions d'êtres humains un peu plus de confort, un peu plus de bien-être et surtout la possibilité de vivre dans des conditions de plus grande dignité.

25. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'ayant écouté avec une grande attention la déclaration liminaire qu'a faite le Secrétaire général par intérim à la 1214^e séance, il a été particulièrement frappé de ses remarques sur la paix mondiale et sur la coïncidence qui fait que le Conseil s'occupe à la fois de la Décennie des Nations Unies pour le développement et des conséquences économiques et sociales du désarmement. Or, au moment même où le Conseil examine ces deux questions, un crime monstrueux est perpétré dans l'océan Pacifique. Les Etats-Unis d'Amérique ont fait exploser une bombe atomique de grand pouvoir destructeur dans l'espace extra-atmosphérique. La délégation soviétique dénonce ce crime contre les peuples du monde. Ceux-ci ne toléreront pas beaucoup plus longtemps de tels crimes de la part des impérialistes et des militaristes; ils veulent vivre en paix. Le Congrès mondial pour le désarmement général et la paix vient de s'ouvrir à Moscou et il est significatif que le Gouvernement des Etats-Unis ait choisi le moment où s'ouvre ce congrès pour procéder à cette explosion nucléaire. L'humanité ne pardonnera jamais cet acte de folie de la part des Etats-Unis.

26. Le Conseil est invité à examiner les projets de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le but, défini par la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, est d'accélérer le développement là où cela est le plus nécessaire. Mais pour cela, il faut que certaines conditions soient remplies; autrement, tous les plans établis n'y changeront rien et resteront de pieux espoirs.

27. Tout d'abord, ce n'est pas par hasard que de nombreux gouvernements, dans leurs observations (E/3613/Add.2 et 3) sur les mesures proposées pour la Décennie des Nations Unies pour le développement dans le rapport du Secrétaire général (E/3613), ont souligné que le but principal de la Décennie devait être l'élimination rapide des conséquences économiques du colonialisme. L'effondrement du système colonial a entraîné la rupture des relations politiques entre les puissances coloniales et les pays récemment devenus indépendants. Toutefois, cet effondrement n'a guère influé sur les relations économiques antérieures. Les sources les plus importantes de matières premières sont restées aux mains des monopoles étrangers, qui ont également la mainmise sur les investissements. On s'efforce de façon suivie de garder la mainmise sur la vie économique des pays récemment devenus indépendants et de perpétuer l'exploitation coloniale. Cette tentative sape, dans son essence, l'indépendance des nouveaux pays. Le colonialisme ne sera liquidé que lorsque ses racines économiques auront été arrachées. Les nouvelles méthodes de colonialisme

collectif, qui prennent la forme de liens avec le Marché commun européen, revêtent une importance particulière. Par un réseau serré de traités unilatéraux, les Etats nouvellement indépendants demeurent liés aux économies des pays du Marché commun.

28. Les puissances coloniales sont responsables de la situation misérable des pays récemment devenus indépendants, qui n'arrivent pas à se débarrasser des séquelles du colonialisme. Il est regrettable que le rapport du Secrétaire général ne fasse pas état de la nécessité d'assurer, comme les Nations Unies en ont le devoir, l'élimination rapide des conséquences économiques du colonialisme. Heureusement, dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général par intérim a fait une allusion fort pertinente au processus de décolonisation et à la nécessité de coopérer pour combler l'écart impressionnant qui existe entre les pays riches et les pays pauvres.

29. Il n'en reste pas moins que son rapport est rédigé en termes trop généraux et trop vagues. Il est vrai que la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale chiffre à 5% le taux minimum d'accroissement annuel du revenu national global à atteindre à la fin de la Décennie dans les pays sous-développés mais, comme le souligne le Secrétaire général par intérim, cet objectif est très modeste. D'ici 25 à 30 ans, les niveaux de vie devraient être deux fois plus élevés dans les pays en voie de développement; mais si l'on tient compte du taux d'accroissement annuel de la population (3%), les pays en voie de développement auront besoin de beaucoup plus de temps pour atteindre ce résultat. La délégation soviétique considère que le rythme de développement représenté par ce taux d'accroissement annuel de 5% est un minimum pour les pays qui veulent que leur population ne souffre plus du besoin.

30. Il est regrettable également que le rapport ne tienne pas compte des plans nationaux de développement des pays intéressés. Il fait le silence sur les propositions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, et notamment sur celles qui concernent les mesures à prendre pour éliminer rapidement les conséquences économiques du colonialisme.

31. Un autre défaut du rapport est qu'il ne contient aucune mention des déclarations formelles des pays en voie de développement eux-mêmes. Le rapport donne les vues du GATT, qui n'est pas membre de la famille des Nations Unies et qui est loin d'avoir un caractère universel, mais il ne fait pas mention des importantes déclarations de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade en 1961. Cette conférence a proposé la convocation prochaine d'une conférence internationale qui élaborerait des mesures propres à éliminer les obstacles au développement et accélérer le développement. En ce moment même, une importante conférence économique des nations en voie de développement se tient au Caire, et le représentant de l'Union soviétique est convaincu que la contribution de cette conférence sera également précieuse. Les vues des pays principalement intéressés figurent dans les déclarations adoptées par ces conférences et devraient être prises en considération pour l'élaboration de plans en vue de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

32. Il est remarquable que la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale n'ait pas eu d'incidence importante sur l'activité du Secrétariat de l'ONU. Ce projet n'a fait naître aucun plan concerté d'accélération de l'expansion économique des pays en voie de développement. En fait, dans le rapport du Secrétaire général, il manque un élément qu'il aurait été facile au Secrétaire d'y introduire. Le rapport ne dit pas quel usage sera fait, pour la Décennie du développement, du milliard de dollars qui sera mis à la disposition du Fonds spécial ou affecté à d'autres activités que les Nations Unies pourront entreprendre en faveur du développement de 1962 à 1970.

33. La solution de certains des problèmes cruciaux mentionnés dans le rapport du Secrétaire général permettrait de résoudre tous les autres. Un de ces problèmes fondamentaux est celui de la création, dans les pays en voie de développement, d'une industrie moderne qui soit capable de produire des machines et de l'équipement ainsi que des biens de consommation et des biens à exporter. On devrait en même temps faire en sorte que ces pays ne soient plus tributaires de la monoculture, pour qu'ils parviennent à l'indépendance économique.

34. Pour accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, on devrait prêter une attention toute spéciale aux sources d'approvisionnement en équipement, aux prix et aux conditions de vente de l'équipement dont ils ont besoin, ainsi qu'à la provenance des plans industriels et aux méthodes qui doivent être appliquées à la formation de personnel technique local. Ce sont là des problèmes fondamentaux. Ce sont les problèmes auxquels l'Inde et la République arabe unie ont eu à faire face au cours de leur développement. Or, le Secrétariat les passe tout à fait sous silence. Les méthodes envisagées devraient varier en fonction des conditions et des besoins des divers pays. Dans certains pays d'Asie, la première tâche consiste à créer une industrie lourde; dans d'autres, elle consiste à mettre sur pied une industrie de transformation des denrées alimentaires. Les pays qui ne sont pas encore parvenus à créer une industrie lourde pourraient unir leurs efforts et coopérer à la mise en place d'entreprises industrielles régionales. Certains pays d'Afrique ont déjà appliqué avec succès cette méthode. Les commissions économiques régionales et les autres organes compétents des Nations Unies devraient élaborer et présenter au Conseil des recommandations concernant le développement industriel, qui tiennent compte des particularités de chaque région. Dans le plan à long terme, le développement d'ensemble de l'agriculture devrait être assuré, car il n'est pas d'autre manière de résoudre le problème de la sous-alimentation. Or, une expansion de la production agricole est impossible sans réforme agraire, dans les pays où elle est nécessaire, et sans l'organisation de coopératives agricoles, compte tenu des caractères propres de chaque pays et de chaque région.

35. Le développement du secteur public, et notamment de l'industrie et du commerce, revêt une extrême importance; il sera d'une valeur inestimable pour la mobilisation des ressources du pays et sera une base saine pour le développement économique et l'accélération du progrès économique. La nécessité de planifier le développement a été, à juste titre, signalée dans le rapport du

Secrétaire général, et les pays en voie de développement devraient, à l'échelle du pays même, être aidés dans la préparation de leurs plans nationaux. Cette planification contribue à mobiliser les ressources et à orienter l'aide étrangère vers les domaines que les pays en voie de développement considèrent eux-mêmes comme importants, au lieu de la laisser aller aux projets offrant des perspectives de profit élevé. Les objectifs de la planification économique devraient être la mise en place d'une structure économique d'ensemble, qui permette d'élever les niveaux de vie, et les pays socialistes, qui ont une longue expérience de la planification, pourraient, à cette fin, fournir une assistance précieuse. Des plans à court terme de deux, trois ou cinq ans devraient être également élaborés au cours de la Décennie du développement, car c'est là un moyen de définir les objectifs et de suivre les progrès du plan à long terme. L'Union soviétique serait heureuse d'aider les pays en voie de développement dans cette direction.

36. Le rapport du Secrétaire général aurait dû faire une plus large place à la question de la formation de personnel local, et l'effectif du personnel local devrait être accru non pas simplement de 10% — comme il est dit dans l'introduction au rapport, au point 2 de la liste des « idées nouvelles » — mais d'un pourcentage beaucoup plus élevé. Le plan à long terme devrait pourvoir à la création d'établissements régionaux d'enseignement supérieur qui assureraient la formation d'experts originaires des pays en voie de développement, ainsi que la construction d'écoles, l'organisation de cours et de cycles d'étude; les institutions spécialisées, et notamment la FAO, font d'ores et déjà œuvre utile dans ce sens. En outre, des ressortissants de pays en voie de développement devraient faire des stages dans l'industrie des pays développés et recevoir également une formation en cours d'emploi dans les usines déjà créées dans leur propre pays. Le plan à long terme devrait aussi indiquer l'autorité responsable de la formation de techniciens locaux et de travailleurs pour les entreprises des pays en voie de développement et il devrait souligner que cette formation doit être concomitante avec la mise en œuvre de plans d'industrialisation et non pas se faire par étapes. L'Union soviétique continuera à prêter son aide en formant des experts originaires des pays en voie de développement.

37. La condition essentielle d'un développement rapide de ces pays est la reconnaissance de leur droit souverain de disposer librement de leurs ressources naturelles; parler d'indépendance économique n'a pas de sens tant que cette condition essentielle n'est pas remplie. Il est également nécessaire de faire figurer dans le plan à long terme des propositions concernant l'assistance à fournir aux pays en voie de développement pour la prospection et la mise en valeur de leurs ressources naturelles, notamment de leurs ressources pétrolières et minérales.

38. L'accent a déjà été mis sur l'importante question du financement du développement. Il serait possible de trouver de nouvelles et importantes sources de financement en imposant des plafonds aux bénéfices des monopoles étrangers qui exploitent les ressources naturelles des pays en voie de développement et en augmentant les redevances des sociétés étrangères et plus particu-

lièrement des sociétés pétrolières; c'est ce que sous-entend d'ailleurs la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Dans le plan à long terme devraient figurer des propositions précises à ce sujet, car, si les pays en voie de développement obtenaient une part équitable des bénéfices des sociétés étrangères, les fonds additionnels qui seraient ainsi libérés pourraient contribuer à financer leur développement. On pourrait également financer le développement des pays sous-équipés en demandant aux anciennes puissances coloniales de restituer une partie des richesses soustraites au cours des siècles. La restitution sous forme de subventions et de prêts ne représente qu'une faible fraction de tout le butin recueilli.

39. Un aspect important du problème général du développement est la possibilité, pour les pays en voie de développement, d'obtenir des prêts et des crédits à long terme; M. Arkadev est donc surpris que la documentation du Secrétariat ne mentionne pas la possibilité de créer le fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED). On a dit que l'AID pourrait à certains égards remplacer le SUNFED, mais elle n'est en fait qu'une succursale de la BIRD, qui se consacre à des financements d'infrastructure; sur les 20 prêts que cette institution a accordés, quatre sont allés à Tchang Kaï-chek. Le SUNFED en revanche serait une institution indépendante des Nations Unies, capable de financer le développement industriel des Etats Membres.

40. Un autre moyen de financer le développement économique consisterait à fixer un juste prix pour les matières premières que les pays en voie de développement exportent et pour les produits industriels qu'il leur faut importer. La meilleure façon d'atteindre cet objectif serait de réduire au minimum les droits de douane sur les produits agricoles et les produits de base et d'accroître le nombre des accords de commerce à long terme. A moins que l'on ne crée des conditions favorables sur les marchés des pays en voie de développement, leurs progrès seront sérieusement retardés. C'est pourquoi le plan à long terme devrait contenir des propositions relatives à la stabilisation des prix et à la réduction des droits de douane qui frappent les produits agricoles et les produits primaires. Le rapport du Secrétaire général a déjà souligné l'importance du problème de la stabilisation des produits primaires, et le succès de la Décennie des Nations Unies pour le développement dépend largement de la solution de ce problème. Le Secrétariat devrait constituer un groupe d'experts, comprenant notamment des représentants des pays en voie de développement, qui serait chargé d'entreprendre une étude sur la portée et les conséquences de l'exploitation économique des pays en voie de développement par les monopoles étrangers, qui imposent des prix élevés, se livrent à des pratiques commerciales déloyales et s'assurent des profits excessifs.

41. Une autre source de financement serait le désarmement général, comme l'a justement souligné le Secrétaire général par intérim.

42. En ce qui concerne les groupements économiques fermés, tels que le Marché commun européen, un certain nombre de représentants et le Secrétaire exécutif de la CEPAL ont souligné les effets néfastes que ces groupements pourraient exercer sur le développement, les

échanges commerciaux et la production des pays en voie de développement. Lorsqu'il établira son programme pour la Décennie du développement, le Secrétariat devrait donc entreprendre une étude concernant les incidences du Marché commun européen sur le développement économique des pays peu développés. Le Secrétaire général devrait aussi réunir d'urgence une conférence internationale sur les problèmes commerciaux, afin d'étudier la question de la création d'une organisation internationale du commerce qui comprendrait sans distinction tous les pays du monde. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique se félicite de l'initiative prise par les auteurs du projet de résolution E/L.958 et Add.1. Dans sa réponse au questionnaire du Secrétariat (voir E/3613/Add.2), le Gouvernement soviétique a déjà indiqué quelles questions devraient figurer à l'ordre du jour d'une conférence internationale du commerce. Ceux qui s'opposent à l'idée de la création de cette organisation internationale du commerce prétendent que l'absence d'une institution spécialisée est compensée par l'existence du GATT et de la FAO. Mais le GATT ne compte qu'environ 40 membres, il traite d'un aspect très étroit des relations commerciales et il fixe des tarifs douaniers sans tenir compte de la nécessité de protéger les industries naissantes des pays peu développés. En outre, le fait que certains de ses membres ne jouissent que de droits réduits constitue une infraction au principe de l'égalité. Les activités commerciales de la FAO, d'autre part, ne concernent que les échanges de produits agricoles et alimentaires. L'organisation internationale du commerce devrait être un membre permanent de la famille des Nations Unies et il conviendrait d'y admettre tous les pays sur un pied d'égalité. Elle devrait avoir pour tâches principales de définir et d'aider à mettre en œuvre des mesures tendant à favoriser les échanges commerciaux, en tenant dûment compte des intérêts des pays en voie de développement, de supprimer les obstacles artificiels au commerce, d'élaborer des recommandations en vue de fixer de justes prix pour les matières premières et les produits manufacturés, et de favoriser la conclusion d'accords commerciaux à long terme.

43. Les débats du Conseil devraient aider à préciser les objectifs de la Décennie du développement. Malheureusement, si l'on en juge par la déclaration faite à la 1214^e séance par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, il apparaît que, de l'avis des Etats-Unis, l'intervention des Nations Unies et des institutions spécialisées à l'occasion de la Décennie du développement devrait avoir pour but de renforcer l'OTAN. Il est évident que les pays en voie de développement ont le droit d'attendre quelque chose de plus de la Décennie du développement.

44. Parlant de l'assistance et des facilités de crédit octroyées par l'Union soviétique aux pays en voie de développement, M. Arkadev dit que 23 pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique reçoivent actuellement cette aide pour l'exécution de 480 projets. Cette assistance n'est assortie d'aucune condition politique ni militaire, mais elle traduit le désir sincère d'aider tous les pays jaloux de leur liberté et de leur indépendance nationale. Il est possible de promouvoir le développement des pays peu développés par une aide extérieure, et les Nations Unies et les institutions spécialisées devraient faire

ce qui est en leur pouvoir pour stimuler ce développement. Le Secrétariat devrait, en tenant compte des réponses des gouvernements, des déclarations des représentants et des recommandations des conférences économiques internationales, préparer un plan à long terme en vue d'accélérer le développement économique et social des pays peu développés. Tout plan de cette nature devrait s'inspirer des remarques qui précèdent.

45. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) constate qu'en lançant des attaques injustifiées contre les Etats-Unis le représentant de l'Union soviétique a évoqué, à des fins de propagande, des questions sans rapport avec le débat et la question à l'ordre du jour. De plus, le représentant de l'Union soviétique a gravement dénaturé la déclaration de la délégation des Etats-Unis sur les questions qui font l'objet de la documentation dont le Conseil est saisi; M. Stevenson se réserve donc le droit de répondre plus longuement par la suite.

46. L'hypocrisie de l'indignation que le représentant de l'Union soviétique a manifestée au sujet de l'essai nucléaire effectué dans le Pacifique est prouvée par le fait que l'URSS a unilatéralement rompu le moratoire des essais nucléaires en 1961. Les Etats-Unis n'ont repris leurs

essais qu'à regret, après que l'URSS eût négligé de répondre à toutes les sollicitations dont elle avait été l'objet pendant six mois en vue de signer un traité d'interdiction des essais. Pour leur part, les Etats-Unis sont prêts à tout moment à signer un traité de ce genre. Le représentant de l'Union soviétique serait-il prêt à dire que son pays ne prépare pas une nouvelle série d'essais ?

47. Qu'un autre congrès de la paix ait lieu en ce moment à Moscou est sans importance, étant donné qu'il y a seulement quelques semaines l'URSS a refusé de souscrire à une déclaration tendant à mettre fin à la propagande belliciste. Pour leur part, les Etats-Unis continueront à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour favoriser et renforcer la liberté économique et politique des pays en voie de développement.

48. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) affirme qu'il ne s'est pas écarté du sujet à l'étude: il a simplement rappelé une déclaration du représentant des Etats-Unis. Il se réserve le droit de répondre par la suite de façon plus détaillée aux remarques du représentant des Etats-Unis.

La séance est levée à 13 heures.